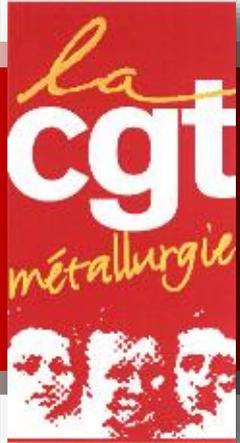




Heure d'information syndicale

12/02/2021

- 1. CET Thales**
 - a) CET**
 - b) CET fin de carrière**
- 2. Période transitoire**



QUESTIONS

- Se rallie-t-on au CET Thales?
- Si oui, que veut on mettre dans l'accord « période transitoire »?



CET Thales « classique »

Principe général : réserve de jours pour projets personnels.

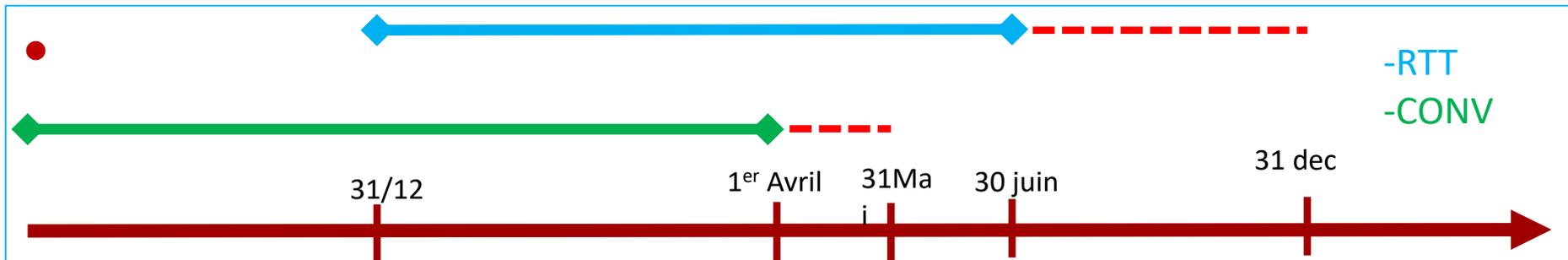
Concernés :

- Titulaires d'un CDI,
- ancienneté de 12 mois à la 1ere alimentation ;(6mois chez DIS)

Alimentation

Quoi	Calendrier	Commentaire	DIS
En jour : max 10j par an	Jours conventionnels : Avant le 1er avril de l'année N pour les congés à solder pour le 31 mai.	-Abondement indiv 20 % si pris en jour -Abondement réserve solidaire 10% -Bloquée en cas de baisse de charge	22J par an max Thales+ 5eme semaine
	Jours de repos et RTT : Au cours du 1 ^{er} semestre pour les jours à solder pour le 31 décembre de l'année N		
En numéraire Minimum 10% des sources suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • 13^e mois (allocation annuelle des salariés mensuels) ; • Rémunération variable des I/C ; • Intéressement ; 	-Rémunération variable : Entre le 1 ^{er} /01 01 et le 28/02 de l'année N -13eme mois nov : Entre 1/ 09 et le 31 /10. mai : Entre le 1 ^{er} /03 et le 30 /04avril. -Intéressement : Entre le 1 ^{er} /02 et le 31 /03	- Pas d'abondement - Pas d'exonération sociale et fiscale de la prime d'intéressement	Inexistant

Calendrier Alimentation en jours



Utilisation

Thales Groupe			DIS
Jours	<ul style="list-style-type: none"> Minimum 5 jours Avec compteur positif de 10 jours mini A la convenance du salarié <p>Cas particulier : Pas de minimum (utilisation ou compteur) , pour congé de présence parentale ou congé de proche aidant.</p>	<p>Abondement 20% si source =jours</p> <p>Délai de prévenance pour congés conv. personnelle ou passage temps partiel : 2 mois- 4 si congés>6 mois.</p> <p>Ces jours sont comptés comme du travail effectif pour le calcul des CP et des primes/variable</p>	<p>Pas de mini.</p> <p>Abondé 30% si formation>15j</p> <p>Délai de prévenance : double de la durée de congé.</p>
Numéraire	<p>1/ Utilisation annuelle : 1 fois par an, le salarié peut utiliser les droits affectés sur son CET sous la forme de monétisation. 5 jours maximum par an</p> <p>2/ Utilisation exceptionnelle possible dans situations exceptionnelles (mariages, naissance, décès, ...)</p>	<p>Pas d'abondement sauf utilisation exceptionnelle</p> <p>Même régime social et fiscal que le salaire</p> <p>Sommes perçues selon salaire à la perception.</p>	Pas de max
Transfert PER(E)CO	<ul style="list-style-type: none"> Possible seulement depuis le CET normal Limité a 10 j / an 	<p>Pas d'abondement CET mais abondement PER(E)CO</p> <p>Exonération cotisations sociales, sauf accident du travail ; Assujettissement à CSG/CRDS, retraite complémentaire, assurance chômage, taxes et participation salariales ; Exonération fiscale sur revenus</p>	Inexistant

Abondement

Thales Groupe		DIS
Individuel	20% si source ET utilisation en jour	30% (non opposable) en cas de formation > 15j
Réserve solidaire	Constituée par abondement de 10 % par l'employeur des droits épargnés, à l'exception des affectations « fin de carrière Utilisable par le Groupe en cas de baisse d'activité conjoncturelle, après consultation de la Commission Centrale Anticipation ;	Inexistant
Monétisation	20% si situation exceptionnelle	Inexistant

Limite d'utilisation

Thales Groupe

DIS

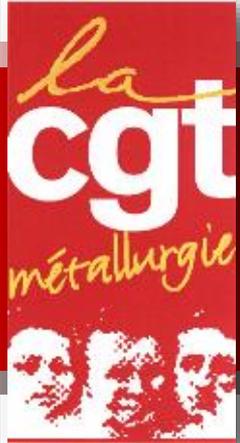
**5 ans à compter
de l'affectation**

A expiration de ce délai, les sommes versées peuvent être
à la demande du salarié

- ✓ Versées au PER(E)CO ;
- ✓ Affectées au CET fin de carrière pour celles épargnées à compter de 48 ans

Liquidées sous forme monétaire sinon

- Pas de limite jusqu' à 44j .
- A utiliser dans les 5 ans au delà
- Cette limite saute dans les 5 ans avant retraite;



CET Thales- Fin de carrière

Concernés :

- Réservé aux titulaires d'un CDI, avec ancienneté de 12 mois lors de la première alimentation, âgés d'au moins 48 ans ;
- Toujours à l'initiative du salarié

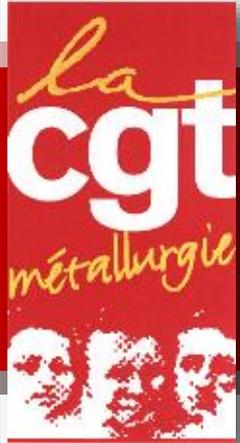
Alimentation

Transfert possible des éléments affectés au CET vers le CET Fin de carrière dès 48 ans d'âge ;			A partir de 55 ans (possibilité de dépasser 44j)*
En temps : Dans la limite de 10 jours par année civile ; Jours de congés conventionnels (ancienneté, etc.) ; Réduction du temps de travail (RTT) ;	Même calendrier que CET classique	Abondement de 40% lors du départ	Abondé à 20%
En Numéraire Minimum 10% des sources suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • 13^e mois ; • Rémunération variable des I/C ; • Intéressement ; 	Même calendrier que CET classique		NA
Pénibilité (Trimestres spécifiques)		Pas d'abondement	NA
Allocation de départ à la retraite (ADR) Tout ou partie de l'Indemnité de Départ en Retraite (IDR), transformée en temps		Abondement de 40%	NA

*DIS : délais porté à 10 ans si enfant de moins de 16 ans ou parents de + de 75 ans

Plafonnement, Utilisation & Limites

- 220 jours max hors abondement, Indemnité et compensation pénibilité
- Non monétisable
- Doit être soldé au jour de la liquidation de la retraite du régime général à taux plein.
- Compensation du coefficient de solidarité ANI 2015(abattement 10% sur retraite complémentaire les 3 1eres années) pour les salariés qui se le voient appliquer) (**Compensation Non existante chez DIS**)



CET DIS-CET Thales Dispositif transitoire

1^{er} avril 2021- 31 mars 2026

Les dispositions transitoires sont applicables aux salariés présents aux effectifs inscrits ainsi qu'aux expatriés, ayant ouvert un CET au sein de la société THALES DIS FRANCE SA et disposant sur celui-ci d'un solde positif au 31 mars 2021

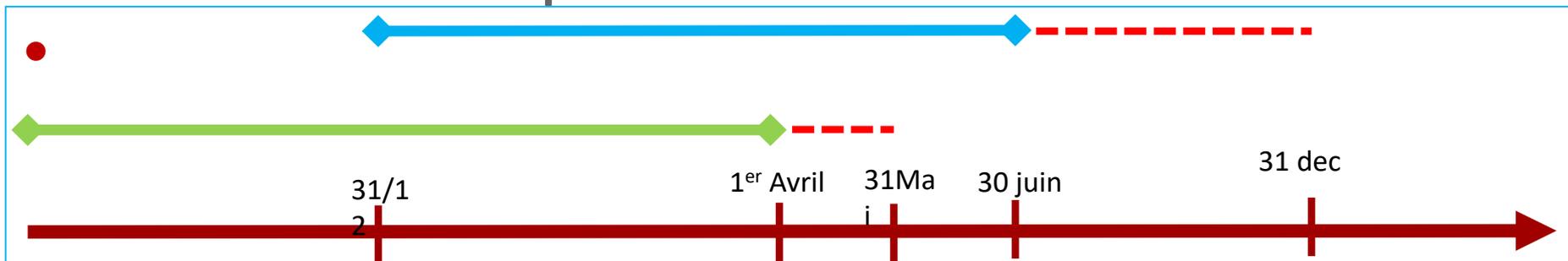
Période transitoire

- L'Utilisation est faite sur le CET DIS
 - jusqu'à épuisement
 - Au plus tard le 31 mars 2026
- A défaut d'utilisation dans ce délai, ces droits seront :
 - Soit, à la demande du salarié, affectés au PERECO (10 j max par an)
 - Soit, à défaut, entièrement liquidés sous forme monétaire.

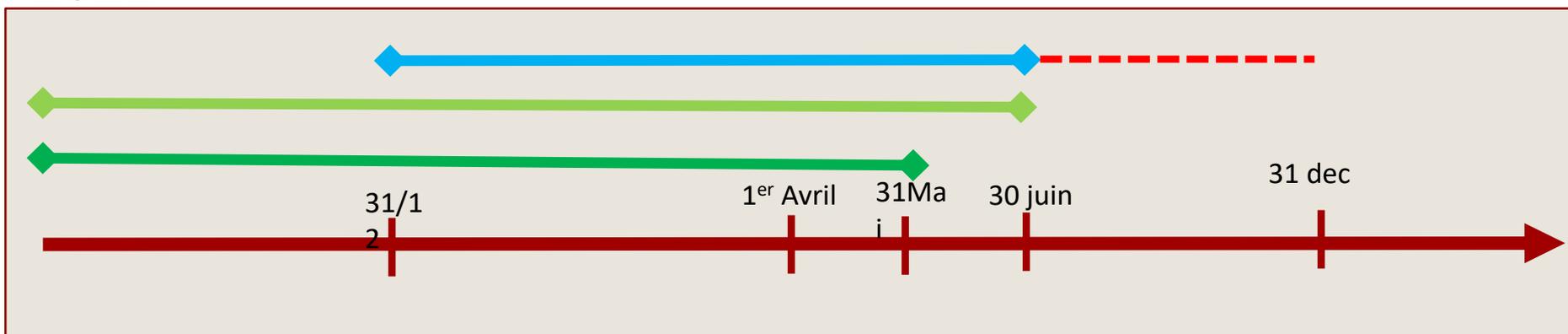
Calendriers d'alimentation

- RTT
- Ancienneté
- 5^{ème} semaine

Alimentation CET Groupe



2021



A partir du 1^{er} avril 2021

et jusqu'au 31 mars 2026 ou épuisement du CET DIS

CET DIS : J'utilise!

JOURS :

Perçus selon modalités DIS :

30% abondement en cas de formation (mini a poser 15j)

Pas d'abondement 20% tant que mes jours DIS ne sont pas écoulés

Pris a votre convenance sans nécessité d'écouler quoique ce soit avant

Monetisation :

Paiement le mois suivant la demande.

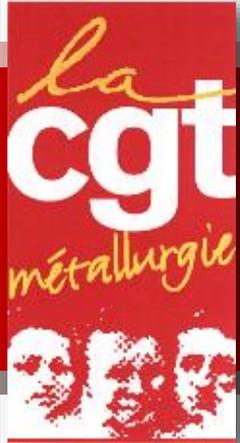
Seuls les jours excédant la durée légale des congés payés (5 semaines) sont monétisables.

Soumis au même régime social et fiscal que le salaire.

CET Thales :
J'alimente!

CET ou CET FIN DE
CARRIERE

En jour ou en
numéraire



Sources

Accords CET Thales : <https://coord.cgthales.fr/accords/accord-sur-le-cet/>

Accord DIS : voir accords ROATT

[https://intranet.peopleonline.corp.thales/docs/14022/documents/Avenant%20ROATT%20\(16%20février%202015\)_tcm128-171691.pdf](https://intranet.peopleonline.corp.thales/docs/14022/documents/Avenant%20ROATT%20(16%20février%202015)_tcm128-171691.pdf)

Pour tableau comparatif complet CET DIS vsGroupe voir lettre CGT DIS
Décembre: [DIS.CGThales.fr](https://coord.cgthales.fr)



A vous la parole!